

Lycée SAVARY DE MAULEON

78 avenue de Bretagne
BP 90392

No de l'établissement :
0850032Y

85108 Les Sables d'Olonne
Tel : 0251951147 Fax :

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24/09/2020

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 24/09/2020, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. SUIRE Dominique. La séance commence à 18h00 .

Sont absents et excusés : (voir liste émargement jointe)

Sont absents et non excusés : (voir liste émargement jointe)

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 12 pour un quorum de 10.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes du présent conseil d'administration est effectuée par Mme Brulard, représentante des parents d'élèves.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le président fait part d'un ajout dans le point 5 "contrats et conventions" suite à une erreur de report de notes. Le 5^{ème} paragraphe devient Expo InSitu et décale d'un numéro la suite de ce chapitre.

Le compte rendu ainsi modifié du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le projet d'ordre du jour en 13 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - RAFP (rapport annuel dur le fonctionnement pédagogique 2019 2020)

Le président explique tout d'abord comment ce document institutionnel a été élaboré, insistant sur les échanges faits en conseil pédagogique. Ensuite, il projette le document, préalablement transmis aux membres du CA et en fait le commentaire. Il développe plus précisément les perspectives de travail suivantes envisagées pour la présente année scolaire.

1. Poursuivre la priorité accordée aux élèves de seconde (accueil, organisation pédagogique, suivi).
2. Poursuivre la mise en œuvre de la réforme du lycée sur tous les niveaux
3. Adapter l'offre d'enseignements optionnels sur les 3 années
4. Conforter les actions d'orientation active
5. Mieux préparer les lycéennes et les lycéens à leurs poursuites d'études dans le supérieur
6. Mettre en place des actions de prévention du décrochage des étudiants
7. Développer un projet d'internat
8. Continuer à œuvrer collectivement pour un climat de travail serein et de respect mutuel.

Pour adoption : Le rapport annuel est adopté à l'unanimité

Point N° 4 - Bilan de la rentrée

4.1 : Les effectifs :

- Seconde : le lycée accueille 310 élèves en 12 divisions de 25 ou 26 élèves.
 - Augmentation de 30 élèves (-25 issus du privé et + 55 issus du public)
- Premières
 - Générales : 195 élèves en 6 divisions
 - Technologiques : (STL et STMG) 85 élèves en 4 divisions
- Terminales
 - Générales : 195 en 6 divisions
 - Technologiques : 74 en 4 divisions

Etudiants en BTS :

- SAM1 : 20 étudiants
- SAM2 : 20 étudiants
- SIO1 : 32 étudiants
- SIO2 : 20 étudiants

Soit 950 lycéens et étudiants (914 en 2019)

- L'internat : il est plein et une liste d'attente demeure pour les filles. Le président fait observer que les demandes d'hébergement en pension augmentent chaque année et que notre structure de 78 places y répond mal.

18h46 Arrivée de M. Patois - 13 votants

4.2 : Point sur la mise en œuvre du protocole sanitaire au lycée

- L'ensemble des consignes est respecté, (qu'elles soient humaines ou matérielles). la contrainte la plus lourde étant le port permanent du masque.
- Les personnels ont été dotés en masque par leur employeur
- Les familles ont été informées de la possibilité d'obtenir des masques via les fonds sociaux si besoin.

- Le brassage des élèves est limité autant que possible en assignant chaque division à une salle.
- La récréation pose problème à l'extérieur de l'établissement avec les fumeurs
- Les locaux de restauration ne permettent pas la distanciation.

Une question est posée sur la procédure suivie au lycée en cas de suspicion d'un cas COVID-19. Le jeune concerné se rend à l'infirmerie où il est isolé tandis qu'il est demandé à la famille de venir le récupérer. L'élève doit rester chez lui et effectuer les tests nécessaires. Il sera autorisé à revenir au lycée avec une attestation sur l'honneur de ses responsables légaux indiquant que le résultat du test est négatif.

4.3 Rentrée des élèves

Secondes : Les 310 élèves du niveau seconde sont rentrés seuls le mardi 1^{er} septembre, accueillis par la quasi-totalité des professeurs pour une journée dédiée. En outre, chaque jeune a eu un entretien sur sa situation, informations utiles pour la suite de l'année scolaire.

Les autres niveaux (première et terminale) : Ils ont été accueillis à 8h le mercredi. Dès 10h les cours ont pu démarrer.

Les étudiants : les 92 étudiants ont été accueillis ensemble à 14h à l'auditorium par l'équipe de direction avant d'être pris en charge par les équipes du BTS SAM et SIO.

4.4 : Mise en œuvre de la réforme du baccalauréat

Cette année scolaire, parachève la réforme du baccalauréat 2021 en se déployant sur le niveau de terminale. L'organisation a été encore plus complexe que l'an passé puisque ce sont les deux niveaux de 1^{ère} et de terminale qui prennent en compte les demandes d'enseignement de spécialité des élèves à raison de 3 vœux en 1^{ère} et de 2 vœux en terminale, auxquels s'ajoutent les demandes d'enseignement optionnels tels que :

- Droit et grands enjeux du monde contemporain
- Maths complémentaires
- Maths expertes

Le travail conduit par l'équipe de direction et avec les équipes pédagogiques est allé en direction de l'esprit de la réforme, à savoir que chaque élève puisse suivre le parcours qu'il souhaite au lycée. C'est le cas pour l'intégralité des élèves et ce, sur les deux niveaux du cycle terminal, grâce à la qualité du travail de Mme la proviseure adjointe.

Quels chiffres :

- En 1^{ère} : 195 élèves soit 585 vœux qui deviennent 54 combinaisons différentes.
- En terminale : 195 élèves soit 390 vœux qui deviennent 29 combinaisons différentes

4.5 : Confection des emplois du temps

En raison de la pandémie en cours et des demandes institutionnelles de limiter le brassage des élèves, les emplois du temps des classes les affectent, autant que faire se peut à une salle. L'une des conséquences, qui est loin d'être neutre, est que les professeurs changent beaucoup plus de salle qu'avant.

4.6 : Nomination des professeurs

A la rentrée, l'ensemble des postes était pourvu, à l'exception d'un ½ poste en biotechnologie, complété depuis le 21 septembre.

Pour information :

Point N° 5 - Autorisation de recrutement des AED

Le chef d'établissement, dirigeant l'EPL, est l'employeur de l'AED. Il établit le contrat qui doit comporter la date d'autorisation du conseil d'administration.

Le chef d'établissement s'engage juridiquement par les contrats de travail dont il est signataire et reste responsable de leur exécution.

Il est l'interlocuteur unique des AED assurant le relais entre son établissement, l'établissement payeur et les services académiques.

Les assistants d'éducation sont recrutés pour exercer des fonctions d'assistance à l'équipe éducative, notamment pour l'encadrement et la surveillance des élèves, y compris en dehors du temps scolaire.

C'est un contrat de droit public à durée déterminée et l'autorisation demandée aux membres du CA vaut à hauteur de la dotation 2020-2021 qui est de 7.25 postes pour notre établissement.

Pour adoption : l'autorisation de recruter est adoptée à l'unanimité.

Point N° 6 – Indemnités pour missions particulières

Le conseil pédagogique, réuni le 21 septembre 2020, a étudié la proposition de répartition de la dotation des IMP pour cette année scolaire qui s'élève à 12.75 unités. A l'exception de l'IMP dédiée à la maintenance informatique de la régie technique du BTS SIO, jugée insuffisante, le reste de la répartition de la dotation n'appelle pas d'objection particulière si ce n'est son insuffisance.

Le président diffuse le tableau de synthèse aux membres du CA qui l'adoptent à l'unanimité.

Point N° 7 -- Contrats et conventions

L'ensemble des documents contrats et conventions, transmis avec la convocation du CA est projeté, permettant à Mme la gestionnaire-agent comptable d'en faire la présentation.

7.1 Accueil de l'exposition artistique "inSitu"

Adopté à l'unanimité

7.2 Erasmus : Convention de subvention pour un projet de mobilité en enseignement supérieur.

Adopté à l'unanimité

7.3 Expoquizz Egalité fille garçon

Adopté à l'unanimité

7.4 Partenariat Stormshield pour certification des enseignants en SIO

Adopté à l'unanimité

7.5 Mini-entreprise Projet pédagogique favorisant l'esprit entrepreneurial avec l'association EPA

Adopté à l'unanimité

Point N° 8 - Logements de fonction

8.1 Répartition des logements de fonction

Mme la gestionnaire présente le tableau de répartition des logements de fonction pour cette année (document transmis avec les convocations)

Pour adoption : Adopté à l'unanimité

8.2 : Convention d'occupation précaire

Deux logements de fonction sont disponibles, suite à l'autorisation accordée de déroger à l'obligation de loger du proviseur et de l'adjointe gestionnaire. Une convention d'occupation précaire peut être proposée pour cette année scolaire à :

M BEGHEIN Pierre Fonctionnaire territorial
Mme BONNEAU Séverine, Fonctionnaire d'état

Pour adoption : Adopté à l'unanimité

Point N° 9 - DBM

9.1 : DBM de type 21 : ressources spécifiques (pour information) :

Mme la gestionnaire présente et commente le document transmis préalablement

9.2 : DBM de type 32 : prélèvement sur fonds de roulement et de type 33 : réaffectation des plus-values (pour vote)

Mme la gestionnaire présente et commente le document transmis préalablement

Pour adoption : Adopté à l'unanimité

Point N° 10 - Tarifs et taux de charges communes

Mme la gestionnaire présente et commente le document transmis préalablement. Elle indique notamment qu'il est proposé aux membres du CA de ne pas augmenter les tarifs pour 2021 ni les taux de charges communes.

Pour adoption : Adopté à l'unanimité

Point N° 11 - Critères de répartition des fonds sociaux

11.1 Lors de l'étude de la demande, sont pris en compte :

- le nombre d'enfants à charge
- le quotient familial (permet de proportionner le montant de l'impôt afférent à un revenu donné en fonction du nombre de personnes qui vivent sur ce revenu). Il est notamment calculé en prenant en considération les charges fixes mensuelles ainsi que les ressources des familles.
- la situation familiale

Pour adoption : Adopté à l'unanimité

11.2 : Répartition de la notification 2020 de la subvention état de 1185.35 €

Mme la gestionnaire agent comptable soumet aux membres du CA la clé de répartition suivante pour la somme reçue :

- Service de Restauration et d'hébergement):829.75 €
- Autres : 355.60 €

Pour adoption : Adopté à l'unanimité

Point N° 12 - Voyages (pour information)

Le président annonce que le lycée ne va plus organiser de sorties scolaires et voyages, jusqu'à nouvel ordre, en raison de la COVID-19 .

Il s'appuie notamment sur un courrier du 17 septembre de Madame la Directrice Académique qui attire l'attention des chefs d'établissement sur leurs responsabilités.

Point N° 13 - Informations et questions diverses (Pour information)

13.1 : Information travaux :

Mme la gestionnaire indique qu'un avis favorable de la commission de sécurité et d'accessibilité a été obtenu.

Mme la gestionnaire fait un point sur les évolutions apportées aux travaux de rénovation à venir sur les fenêtres. En effet, la nécessité d'aménager des ventilations dans toutes les salles de classe en mai dernier afin de permettre le retour des élèves durant la pandémie a permis au service de maintenance de faire émerger une méthode de remise en état plus économique.

Les services techniques de la région, informés, envisagent maintenant de rénover l'ensemble des fenêtres de l'établissement, sur lesquelles toute la quincaillerie sera changée.

Les fenêtres de l'administration seront quant à elles, en raison de leur taille importante, remises en état selon les premières préconisations.

Les économies induites par cette importante évolution vont permettre de poser des volets roulants sur l'internat, ce qui est un vrai progrès.

Les travaux devraient débiter l'été 2021. Madame la gestionnaire indique également que des travaux du secteur laverie vont être réalisés pendant l'été 2021. Par conséquent, il n'y aura pas de location estivale des locaux .

13.2 : Information remise des diplômes :

Traditionnellement, le lycée organise chaque année, avant les vacances d'automne, deux cérémonies de remise des diplômes (Bac et BTS). Ces moments où les récipiendaires se retrouvent à l'auditorium sont, dans le contexte actuel, assez risqués. C'est pourquoi le président annonce aux membres du CA que cette année, les diplômes seront à retirer au secrétariat du lycée.

13.3 : Question d'un représentant des parents d'élèves :

Y aura-t-il cette année, une commission "*développement durable et éducation à l'environnement*" ?

L'éducation au développement durable est une constante de notre lycée. A ce titre, elle est traitée dans certaines disciplines et devient le support d'actions pour le CVL par exemple.

Cette année, à nouveau, va se former un groupe d'élèves élus en tant qu'éco-délégués. C'est ce groupe qui va, sous la conduite d'adultes, mettre en œuvre des projets autour de cette large thématique.

13.4 : Question de Mme la CPE :

L'évolution numérique pédagogique fait que les élèves doivent utiliser quotidiennement l'outil informatique : recherches, dossiers, diaporamas, consultations des cours et de l'agenda sur e-lyco...

Or, l'internet qui devrait être un outil d'excellence en fournissant un cadre privilégié pour le travail tend à créer une fracture numérique entre les internes.

En effet, les PC sont obsolètes : lenteur (20 minutes pour les lancer, bugs, impossibilité de charger des pdf...) Donc seuls les quelques élèves qui possèdent un ordinateur personnel peuvent travailler de manière satisfaisante.

Qu'en est-il du remplacement du parc des ordinateurs à l'internat?

Réponse : le parc est en effet vieillissant et les internes doivent pouvoir accéder à des machines fonctionnelles. Si dans l'immédiat, il est possible d'autoriser certains soirs l'usage de salles informatiques du lycée du bâtiment B, il faut rapidement trouver une solution.

Cela pourrait passer par le remplacement des PC de l'internat par ceux issus du renouvellement du parc administratif. Cette solution aurait le mérite de la rapidité.

III - Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45. Le président explique enfin qu'il n'y a pas de verre de l'amitié à suivre, en raison des risques sanitaires, ce que chacun comprend.

La responsable de la prise de notes

Mme BRULARD Elise,



Le Président

M. SUIRE Dominique



